



**Jabreilles**  
LES BORDES

# Les Brèves

**Jabreilles**  
LES BORDES

Bonne et  
heureuse  
année

2023

5053

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>EDITO</b>  | <b>2</b>  |
| <b>INFOS PRATIQUES</b>  | <b>3</b>  |
| LE DEMARCHAGE COMMERCIAL A PARTIR DE NUMEROS EN 06 OU 07, BIENTOT FINI !                        | 3         |
| POUR SECURISER "MON COMPTE FORMATION", L'ACHAT DE FORMATIONS PASSE DESORMAIS PAR FRANCECONNECT+ | 3         |
| PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE :   | 4         |
| UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR TROUVER UN RENDEZ-VOUS EN MAIRIE                               | 4         |
| <b>DERNIERES ACTUALITES</b>   | <b>5</b>  |
| CONSEIL MUNICIPAL   | 5         |
| CIMETIERE   | 7         |
| BATIMENTS COMMUNAUX   | 8         |
| CEREMONIE DES VŒUX  | 9         |
| CENTRE REGIONAL ENERGIES RENOUVELABLES  | 9         |
| RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS   | 9         |
| EFFACEMENT RESEAU ELECTRIQUE  | 9         |
| SANGLIER : DEGATS   | 10        |
| DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNEE AUX AINES   | 10        |
| <b>VIE SCOLAIRE</b>   | <b>11</b> |
| LES FERMETURES DE CLASSES EN CAS DE COUPE DE COURANT  | 11        |
| ERRATA  | 11        |
| FETE DE NOËL : LE PERE NOËL A FAIT UNE ESCALE   | 11        |
| <b>COMMUNIQUEES</b>   | <b>12</b> |
| CONSULTATION POUR MIEUX COMPRENDRE LES USAGES ET HABITUDES DE DEPLACEMENTS                      | 12        |
| APPEL A LA SOLIDARITE : LES RESERVES DE SANG SONT AU PLUS BAS EN NOUVELLE-AQUITAINE             | 12        |
| SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2022-2026   | 13        |
| ORDURES MENAGERES : PARTICULIER   | 14        |
| <b>ECONOMIE LOCALE</b>  | <b>15</b> |
| CIRCUIT COURT   | 15        |
| <b>VISITE GUIDEE</b>  | <b>16</b> |
| CROIX DE PIERRE : UN PEU D'HISTOIRE   | 16        |

# Edito

*Le Conseil municipal et moi-même avons le plaisir de vous présenter nos  
meilleurs vœux de bonheur et de paix pour 2023.*

*Vincent Carré*



# Infos pratiques

## Le démarchage commercial à partir de numéros en 06 ou 07, bientôt fini !



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les plateformes de démarchage commercial ne pourront plus vous appeler à partir de numéros commençant par 06 ou 07, associés dans l'esprit de tous aux téléphones mobiles. Elles devront utiliser des numéros commençant par 09, une nouvelle catégorie réservée à cet usage, selon une décision récente de l'Arcep.

Associés dans l'esprit de tous aux téléphones mobiles, les numéros commençant par 06 ou 07 seront réservés aux communications interpersonnelles et donc aux particuliers, et ne pourront plus être utilisés pour du démarchage commercial par des plateformes d'appels. La mesure prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon une décision prise par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), datée du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les plateformes de démarchage commercial qui utilisent des numéros commençant par 06 ou 07 pour obtenir un meilleur taux de réponse ne seront plus autorisées à le faire. Elles devront passer par une nouvelle catégorie de numéros commençant par 09 37, 09 38 et 09 39, réservée à cet usage, selon le nouveau plan national de numérotation établi par l'Arcep.

Ces numéros en 09 pourront aussi être utilisés pour l'envoi de messages d'une enseigne commerciale à ses clients, ou pour des mises en relation particulières (livraison de colis, signalement de l'arrivée d'un chauffeur VTC, rappel de rendez-vous automatisé, etc.).

L'objectif de l'Arcep est de mieux protéger les utilisateurs contre les abus et les fraudes, avec la création de cette nouvelle catégorie de numéros en 09 dont la nature commerciale pourra ainsi être clairement identifiée. L'Autorité veut également éviter l'épuisement des numéros de téléphone mobile à dix chiffres commençant 06 ou 07.

L'Arcep interdit aussi l'usage des numéros géographiques par des plateformes d'appels commerciales. Ces numéros dont les préfixes vont de 01 à 05 pour la France métropolitaine correspondaient à cinq grandes régions ; ils seront attribués sans contrainte géographique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Pour sécuriser "Mon compte formation", l'achat de formations passe désormais par FranceConnect+

Si vous souhaitez acheter une prestation de formation à l'aide de votre Compte Personnel de Formation (CPF) sur la plateforme "Mon Compte Formation", vous devez utiliser un moyen d'authentification renforcée : FranceConnect+, qui passe par l'Identité Numérique de La Poste, que vous devez avoir créée au préalable. Cette mesure est destinée à renforcer la sécurité de "Mon Compte Formation" et notamment l'achat de formations, victime de fraudes en très nette augmentation.



### FranceConnect, le principe

Le principe de FranceConnect peut être comparé à celui d'un passe partout de serrurerie adapté au numérique : l'identifiant et le mot de passe d'un compte réputé très personnel et sécurisé servent de clé de connexion à plus de 1 400 services numériques. Cette clé évite de recréer autant de moyens d'accès dont la multiplication entraîne confusion et manque de fiabilité.

Les six comptes disposant d'un niveau de sécurité jugé suffisant par FranceConnect pour être ainsi utilisés comme moyens de connexion reconnus sont les suivants :

- ↳ Impot.gouv.fr
- ↳ L'Assurance maladie (ameli.fr)
- ↳ La mutualité sociale agricole (msa.fr)
- ↳ L'Identité Numérique La Poste
- ↳ Mobile connect et moi
- ↳ Yris



## Passeports et cartes d'identité : un nouveau service en ligne pour trouver un rendez-vous en mairie

Vous essayez d'obtenir un rendez-vous "en mairie" pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ? Face à l'affluence des demandes et à l'allongement des délais depuis plusieurs mois, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) met en place un nouveau service facilitant la prise de rendez-vous. Le point sur son fonctionnement avec Service-Public.fr.

Pour pallier l'affluence des demandes et la difficulté des usagers à obtenir des dates de rendez-vous, ANTS met à votre disposition un moteur de recherche permettant de visualiser, pour les trois mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Pour cela, il vous faudra renseigner :

- ↳ la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 km) ;
  - ↳ le motif du rendez-vous ;
- ↳ le nombre de personnes faisant une demande ;
  - ↳ votre localisation.

Le moteur de recherche vous propose des communes et des créneaux de rendez-vous disponibles sur une période de trois mois maximum, selon les critères que vous avez indiqués. Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier. Une fois le créneau choisi, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie concernée pour prendre un rendez-vous en ligne.

**Toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de la mairie.**

**Rappel :** Pour effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

**À noter :** Il est conseillé de vérifier la validité de vos titres d'identité et de ne pas attendre le dernier moment pour les renouveler. Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne. Il faut ensuite se rendre en mairie pour finaliser votre dossier.

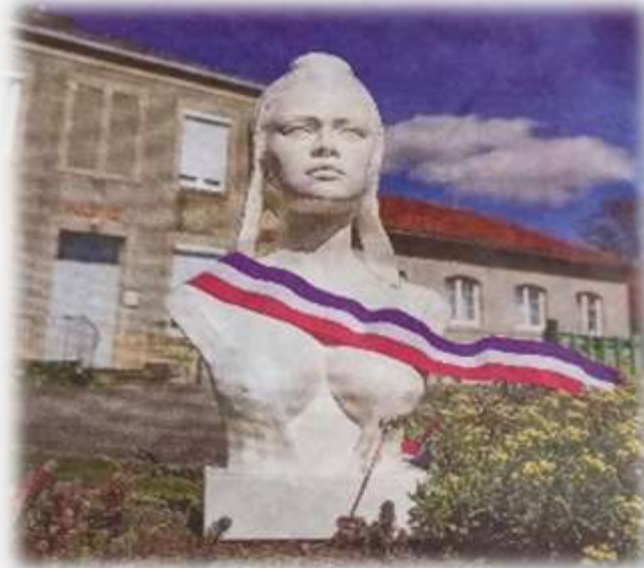
### Et aussi

- [Passeport](#)
- [Carte d'identité](#)
- [Est-on obligé d'avoir une carte d'identité ?](#)
- [Passeport et carte nationale d'identité : les délais de délivrance raccourcis](#)



### Pour en savoir plus

- [Accès facilité aux rendez-vous en ligne en mairie](#)
- Agence Nationale des Titres Sécurisés -



Le Conseil municipal s'est réuni  
le vendredi 25 novembre

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Présent(e)s : MM. Vincent CARRE, Gérard BOUTHIER, Mme Arlette DELHOTE, M. Stéphane CLUZELAUD, M. Marc GIRARD, M. Francis CUISINIER, Mme Lise NARDOUT et M. Christian CARDINALE.

Excusé(e)s : Mme Gisèle MARCHEIX, M. Maurice PEYRONNENC.

#### 2022/42 - Acquisition de la propriété BOHLY du Moulin des Colles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 6 voix pour et 2 abstentions (Mme Delhote et Nardout) d'acquérir la propriété du Moulin des Colles citée ci-dessus auprès de la famille BOHLY pour un montant de 135 000 euros, dit que la Commune prendra en charge les frais notariés correspondants.

#### 2022/43 - Contrat d'emprunt de 135 000 euros

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que trois organismes financiers ont été contactés pour préparer l'emprunt qui permettra de financer la propriété du Moulin des Colles.

Deux propositions sont revenues :

1. Le Crédit Agricole Centre Ouest :
  - Taux d'intérêt 2,752 % révisable, échéances trimestrielles sur 15 ou 20 ans
2. La Caisse d'Épargne Auvergne Limousin :
  - Taux d'intérêt 2,25 % fixe, échéances trimestrielles sur 15 ans
  - Taux d'intérêt 2,30 % fixe, échéances trimestrielles sur 20 ans
  - Taux d'intérêt 2,35 % fixe, échéances trimestrielles sur 25 ans

Dans le cas où aucune autre proposition plus intéressante financièrement n'arriverait prochainement, le Conseil municipal décide par 7 voix pour et 1 abstention (Mme Delhote) de contracter, auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, un emprunt d'un montant maximum de 135 000 euros, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✎ Durée maximum : 20 ans ;
- ✎ Taux indexé livret A plus une marge de 0,30 % ;
- ✎ Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- ✎ Amortissement : constant ;
- ✎ Base de calcul des intérêts : Exact/360 ;
- ✎ Commission : 0,10 % du montant emprunté.

#### 2022/44 - Tarifs de cantine - Personnels ou personnes extérieures

Après avoir modifier le tarif de cantine pour un enfant (séance du 4 octobre 2022), le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 les autres tarifs de cantine comme suit :

- ✎ Un repas pris par un personnel de l'école ou de la mairie ou par un élu du Conseil municipal : 6,50 euros ;
- ✎ Un repas pris par une autre personne : 14,00 euros.

## 2022/45 - Tarifs de location de la salle des fêtes

Considérant l'application de la nouvelle gestion des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de mettre à disposition des locataires de la salle des fêtes 3 sacs poubelle de 30 litres et d'augmenter les tarifs de location comme suit :

- ↪ Personnes extérieures à la commune :
  - Du 01/05 au 31/10 : 345,00 euros
  - Du 01/11 au 30/04 : 385,00 euros
- ↪ Familles de la commune :
  - Du 01/05 au 31/10 : 145,00 euros
  - Du 01/11 au 30/04 : 185,00 euros
- ↪ Associations de la commune :
  - Pour une réunion : gratuit
  - Pour une manifestation accueillant du public : 15,00 euros
- ↪ Associations hors commune :
  - Manifestation festive (week-end) :
    - du 01/05 au 31/10 : 345,00 euros
    - du 01/11 au 30/04 : 385,00 euros
  - Manifestation festive avec intérêt communal :
    - (selon l'appréciation du maire ou de l'élu référent) : 15,00 euros
  - Réunion de travail une soirée :
    - du 01/05 au 31/10 : 30,00 euros
    - du 01/11 au 30/04 : 50,00 euros

Les cautions restent à 600,00 euros et 100,00 euros (entretien des locaux).

## 2022/46 - Budget principal 2022 - Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire de compléter les crédits autorisés comme ci-après :

| Objet                                  | Dépense (D)<br>Recette (R) | Diminution sur crédits déjà alloués |       | Augmentation des crédits |           |
|--|----------------------------|-------------------------------------|-------|--------------------------|-----------|
|  |                            | Article                             | Somme | Article                  | Somme     |
| Cotisations au CNFPT et CDG            | D                          |                                     |       | 6336                     | 200,00 €  |
| Personnel non titulaire                | D                          |                                     |       | 6413                     | 2000,00 € |
| Remboursements rémunérations personnel | R                          |                                     |       | 6419                     | 2200,00 € |

L'Assemblée approuve les crédits ci-dessus à l'unanimité.

## 2022/47 - Budgets - Autorisation de paiement en investissement avant les budgets primitifs 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif de la Commune peut être autorisé par le Conseil municipal à engager, liquider, mandater des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite des comptes 16 et 18, et des opérations d'ordre d'investissement.

Compte tenu des délais de transmission par les services de l'Etat des éléments indispensables à l'élaboration des budgets (état des bases, principales dotations...), leur vote ne pourra en principe intervenir que dans le courant du mois de mars.

Dans l'intervalle, et afin d'assurer la continuité des opérations d'investissement en cours, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite prévue par la loi.

Considérant le vote des budgets 2022 et des différentes décisions modificatives qui ont suivies, notamment la précédente délibération, le Conseil municipal :



- ↪ Approuve la proposition qui est faite ;
- ↪ Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de la Commune, pour les montants suivants :
  - Budget principal

| Chapitre | Crédit voté 2022 | Autorisation 2023 |
|----------|------------------|-------------------|
| 21       | 23 540,00 €      | 5 885,00 €        |
| 23       | 27 703,00 €      | 6 925,75 €        |

- Budget annexe de l'eau

| Chapitre | Crédit voté 2022 | Autorisation 2023 |
|----------|------------------|-------------------|
| 21       | 8 000,00 €       | 2 000,00 €        |
| 23       | 28 799,60 €      | 7 199,90 €        |

#### 2022/48 - Centre Régional des Energies Renouvelables - Adhésion

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CRER dès l'année 2022 à hauteur de 100,00 euros.

#### 2022/49 - ELAN - Entretien de la voirie communautaire (convention - avenant n° 1)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes ELAN et la Commune de Jabreilles-les-Bordes pour l'entretien de la voirie communautaire permettant à titre exceptionnel pour l'année 2022 de diminuer la participation financière versée à la Commune à hauteur de 6 242,30 euros.

#### 2022/50 - Dégâts occasionnés par des sangliers

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que de nombreuses parcelles de terrain sur tout le territoire de la commune ont été impactées par des dégâts causés par des sangliers.

Un rendez-vous va être organisé avec le garde-chasse et le président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Jabreilles-les-Bordes pour envisager des solutions à ce problème.

#### 2022/51 - Sécurité de la voirie à Chavanat

Madame Lise NARDOUT, conseillère municipale, évoque la voirie communale n° 8 à l'entrée du village de Chavanat. Celle-ci n'est pas sécurisée au niveau d'un virage qui se trouve en surélévation par rapport au terrain contiguë.

La Municipalité contactera la Communauté de communes ELAN pour envisager de sécuriser ce virage.

L'intégralité du compte rendu est consultable sur notre site internet.

Pour en savoir plus

[https://mairie-de-jabreilles-les-bordes.fr/la-commune/presentation.html#zone\\_comptes\\_rendus](https://mairie-de-jabreilles-les-bordes.fr/la-commune/presentation.html#zone_comptes_rendus)

## Cimetière

Pour donner suite à un problème technique et valider les travaux des tranches 1 et 2 du projet de réhabilitation du cimetière, "Les chantiers des chemins jacquaires", sont intervenus dans le courant de la semaine du 12 au 16 décembre afin de mettre en œuvre une action de stabilisation du revêtement des allées.





## Bâtiments communaux

La société Maciejowski a réalisé la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, telle que prévue sur certains de nos bâtiments communaux. Cette installation, vu la nature des immeubles concernés, est une première sur notre territoire.

La puissance installée de 6 kWc (2 x 3 kWc) va permettre de réaliser une substantielle économie sur notre facture énergétique (électricité).

## PREVISION D'ECONOMIE - 70% -

Investissement

| Coût du projet |            |             | Répartition du coût du projet (prévisionnel) |                   |                             | FCTVA *<br>(16,4% du TTC à N+1) |
|----------------|------------|-------------|--|-------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| HT             | TVA (20%)  | TTC         | Prime EDF (348 € x 5)<br>"de N+1 à N+5"      | Département (10%) | Part communale (hors FCTVA) |                                 |
| 11 730,51 €    | 2 346,10 € | 14 076,61 € | 1 740,00 €                                   | 1 173,05 €        | 11 163,56 €                 | 2 308,56 €                      |

\* FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Prévision de retour sur investissement (projet TTC)

## 8 ans



## Cérémonie des vœux



L'équipe municipale est heureuse de vous inviter à la réception organisée à l'occasion des vœux de la nouvelle année.

**Rendez-vous à la salle des fêtes :**

**Le samedi 28 janvier**

**à partir de 11h30**

## Centre Régional Energies Renouvelables



Afin de vous aider lors d'un projet "panneaux photovoltaïques", la Municipalité a souscrit une adhésion auprès du Centre Régional Energies Renouvelables (CRER).

Le CRER propose un accompagnement (**gratuit**) sur mesure avec le soutien des partenaires publics. Il aide individuellement le particulier à choisir le bon programme de travaux, il conseille et aide à la décision.

Contact :

Mathieu MANSOURI

Tél. : 05.49.08.24.24 - 06.79.82.08.79

Courriel : mathieu.mansouri@crer.info

## Ramassage des encombrants



### Dates de collectes des encombrants en 2023

09 mars 2023

11 octobre 2023

## Effacement réseau électrique

La société Contamine procède à l'effacement (enfouissement) du réseau électrique entre La Contamine et Jabreilles. Une certaine gêne peut être occasionnée près du cimetière, quelques éléments pouvant altérer la vue (dépôt de matériaux...).

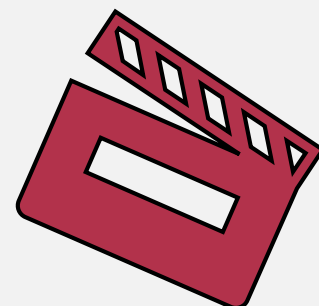
Conscient de cet état de fait (provisoire) nous nous permettons de vous présenter toutes nos excuses.

## Antenne Free : Chavanat



**Enfin !!!** l'antenne mobile Free sera prochainement opérationnelle.

Plus de zone blanche à Jabreilles-les-Bordes



## Sanglier : dégâts



Monsieur le Maire a rencontré samedi 03 décembre, Messieurs Éric Chanier (Président de l'ACCA) et Jean-Michel Faurie (garde-chasse). L'objet de cette rencontre a été "les dégâts causés par les sangliers sur les domaines publics et privés" :

- ↪ Les causes ;
- ↪ Les conséquences ;
- ↪ Les solutions.

Il a été convenu dans un premier temps, de mettre en place une communication sur les activités (plan de chasse, déroulement...) et les actions préventives (protection...) menées par l'ACCA.

**A suivre**

## Distribution des colis de fin d'année aux aînés



Vos élus se sont mobilisés pour la distribution traditionnelle des colis de fin d'année en faveur des séniors de notre commune.



*à domicile*

# Vie scolaire

## Les fermetures de classes en cas de coupure de courant



Il n'y aura pas d'école le matin dans les zones qui subiront des coupures de courant programmées et ciblées cet hiver. Les délestages programmés vont en effet toucher les écoles et les établissements scolaires, selon trois créneaux :

1. 8 heures-10 heures
2. 10 heures-midi
3. 18 heures-20 heures

Les deux premiers créneaux sont les créneaux scolaires, qui sont les plus critiques. En cas de coupures le matin, la rentrée des élèves le jour concerné se fera en début d'après-midi.

## Errata

Représentantes des parents d'élèves  
année scolaire 2022-2023

**Mme Cerise Gratias** (*titulaire*)  
**Mme Emmanuelle Ducloux** (*suppléante*)

## Fête de Noël : le père Noël a fait une escale



Pour finir l'année en beauté, les enseignants du RPI ont organisé, jeudi 15 décembre, un goûter de Noël. Le père Noël, qui a eu vent de l'événement, a fait escale chez nous afin d'apporter de nombreux cadeaux, ainsi que des chocolats pour chacun des élèves.

# Communiqués

## Consultation pour mieux comprendre les usages et habitudes de déplacements



Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) lance une consultation des habitants et des collectivités pour mieux comprendre les usages et habitudes de déplacements. Cette démarche vise à anticiper les besoins de mobilité et à co-construire avec les Autorités Organisatrices de Mobilité les réseaux de transports publics à 2025-2030, et notamment les pôles de rabattement, les parking-relais, les aires de covoiturage, ... Cette consultation s'inscrit dans l'élaboration du schéma multimodal de NAM et enrichira le diagnostic.

[Pour participer à la consultation, rendez-vous sur le site de Nouvelle-Aquitaine-Mobilités, ICI.](#)

## Appel à la solidarité : les réserves de sang sont au plus bas en Nouvelle-Aquitaine



Le contexte actuel, n'a pas permis une mobilisation suffisante des donneurs de sang au cours des dernières semaines. La situation économique a obligé un nombre important de donneurs à annuler leur rendez-vous, faute de pouvoir se déplacer.

Conséquence directe : les réserves de sang ont rapidement chuté. La Nouvelle-Aquitaine a été moins impacté que certaines régions françaises. L'Etablissement Français du Sang lance un appel à la solidarité des donneurs de la région pour prendre rapidement rendez-vous et venir dans les maisons du don ou en collecte mobile.

### Des besoins quotidiens

Chaque jour, l'EFS a besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables !

Pour prendre rendez-vous

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>



Pôle personnes âgées  
personnes handicapées  
Planification-prospective  
☎ 05.44.00.11.29  
Dossier suivi par Pascale LEBRAUD DE SANTIAGO  
pascale.lebraud-desantiago@haute-vienne.fr

Le schéma de l'autonomie sert de guide dans la construction des réponses aux besoins des personnes âgées et des adultes en situation de handicap pour les cinq prochaines années. A l'issue d'une nouvelle session des Assises de la Haute-Vienne sur le thème de l'autonomie, ce nouveau schéma 2022-2026 définit pour cinq ans les orientations permettant de répondre de la façon la plus adaptée et pertinente aux besoins des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap.

Limoges, le 7 DEC. 2022

Objet : schéma départemental de l'autonomie 2022-2026


Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Département a engagé les Assises départementales de l'autonomie en juin 2021 concomitamment aux travaux d'élaboration du schéma départemental de l'autonomie de la Haute-Vienne. Ce dernier a été validé par le Comité de pilotage, a reçu un avis favorable du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et a été adopté par l'Assemblée départementale.

J'ai maintenant le plaisir de vous informer que le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 est disponible sur le site du Département [www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr) (rubriques seniors et/ou personnes en situation de handicap => politique de l'autonomie).

Je vous remercie pour votre implication et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEBLOIS

[haute-vienne.fr](http://haute-vienne.fr)

Conseil départemental de la Haute-Vienne  
11, rue François Chénieux - CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1 - Tél. 05 55 45 10 10

Pour en savoir plus

<https://www.haute-vienne.fr/nos-actions/personnes-en-situation-de-handicap/la-politique-de-lautonomie/schema-departemental-de-lautonomie-2022-2026>



**Grille tarifaire 2023**  
 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative



| Volume du bac (litre) | Résidence principale<br>(12 levées/an) | Résidence secondaire<br>(6 levées/an) | Part variable<br>(par levée supplémentaire) |
|-----------------------|--|---------------------------------------|---|
|                       | Part fixe                              |                                       |   |
| 80                    | 199 €                                  | 162 €                                 | 3,20 €                                      |
| 120                   | 236 €                                  | 181 €                                 | 4,80 €                                      |
| 240                   | 346 €                                  | 236 €                                 | 9,60 €                                      |
| 360                   | 456 €                                  | 291 €                                 | 14,40 €                                     |
| 660                   | 732 €                                  | 429 €                                 | 26,40 €                                     |



| Résidence principale |           | Résidence secondaire |           | Part variable<br>(par sac supplémentaire) |
|----------------------|-----------|----------------------|-----------|---|
| Nombre de sacs/an    | Part fixe | Nombre de sacs/an    | Part fixe |   |
| 32                   | 199 €     | 16                   | 162 €     | 1,20 €                                    |
| 48                   | 236 €     | 24                   | 181 €     |   |
| 96                   | 346 €     | 48                   | 236 €     |   |
| 144                  | 456 €     | 72                   | 291 €     |   |
| 264                  | 732 €     | 132                  | 429 €     |   |



### Message de "La ferme des chevaliers noirs" (Maucloup)

Mise en vente de colis "découverte" :

- ↪ Colis 1 : 3 kg (approximativement 66 €) ;
- ↪ colis 2 : 5 kg (approximativement 110 €).

Composition : saucisses de Toulouse, côtelettes, "pighaché", escalopes, saucisses, sauté et poitrine \*. Chaque pièce est mise sous vide.

L'offre s'étoffera au fur et à mesure des mois avec du jambon blanc, paupiettes pour le frais et saucisson, rosette, etc... Plus tard, des box apéro et raclette viendront compléter la gamme. En ce qui concerne le jambon cru, il sera commercialiser à partir de 12 à 36 mois d'affinage.

Les livraisons sont prévues dans plusieurs points relais qui seront organisés en fonction des commandes passées.

Vous pouvez passer commande en indiquant le choix du colis (3 ou 5 kg) et, la quantité de colis (1, 2, 3, etc....), en renvoyant un courriel à l'adresse suivante :

[lafermedeschevaliersnoirs@gmail.com](mailto:lafermedeschevaliersnoirs@gmail.com)

en précisant adresse et numéro de téléphone.

*\* pour une répartition équitable entre les colis, il se peut qu'il n'y ait pas chaque morceau indiqué ou bien selon le moment un peu plus d'un morceau qu'un autre.*

## Rappel

"La ferme des chevaliers noirs" est un élevage de porcs gascons et culs noirs du Limousin, pure race, certifié en agriculture biologique.

Tous les reproducteurs sont inscrits au livre généalogique collectif des races locales porcs français (LIGERAL), 100% plein air, en agriculture biologique, situé dans les Monts d'Ambazac en Haute-Vienne.

Bien-être animal : les animaux sont 14 au maximum dans des parcs de plus d'1ha composés à 75% de bois et 25% de prairies. Ils sont élevés en moyenne 16 mois.

Pour en savoir plus :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100082820787747>

ou

<https://www.instagram.com/p/Ck3y92Ajk2c/?igshid=YmMyMTA2M2Y=>

Vous avez des questions ?

Pascale et Philippe Vuylsteke seront ravis d'y répondre

**La ferme des Chevaliers Noirs**

15, Maucloup

87370 Jabreilles-les-Bordes

Tél. : 06.01.10.36.89



# Visite guidée

## Croix de pierre : un peu d'histoire

En bordure des chemins et principalement aux croisements, se trouvent des croix de direction. Très répandues au Moyen Âge pour christianiser les lieux, elles guident et protègent le voyageur sur les chemins de pèlerinage. Les autres croix situées en bordure des chemins peuvent aussi avoir des fonctions mémorielles, c'est-à-dire qu'elles ont été érigées à un endroit précis en mémoire soit d'une personne, soit d'un événement en relation avec le lieu d'implantation. Il peut aussi s'agir de croix de défunts. Souvent au pied de ces dernières, se trouve une pierre plate en forme de socle ; ceci servait à déposer le cercueil des défunts lors de procession funèbre. Certaines croix dites de mission sont apparues au début du XVII<sup>ème</sup> siècle (après la signature de l'édit de Nantes, en 1598). Elles furent également nombreuses à être érigées après la tourmente révolutionnaire, où il fallut, pour les représentants de l'Église catholique romaine, restaurer la pratique religieuse. Beaucoup d'autres datent également du XIX<sup>ème</sup> siècle ou XX<sup>ème</sup> siècle.



*Catheraud*



*Grand Chand*



*Chavanat*